

USBL BASKET

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

PREAMBULE

En adhérant à l'USBL BASKET, vous adhérez à une association loi 1901, gérée par des bénévoles.

Le règlement intérieur a pour but de faciliter la vie au sein du club. Conformément aux statuts de l'association, le Bureau de l'USBL BASKET peut sanctionner tout manquement à ce règlement.

Les règles du présent règlement intérieur ont pour but de mettre en œuvre l'expression d'un comportement sportif, fait de respect mutuel, de loyauté et de fair-play envers et entre toutes les personnes, quel que soit leur statut, qui sont appelées à participer aux activités du club.

L'USBL BASKET utilise des installations sportives mises à disposition par la municipalité des Lucs sur Boulogne. Le club est donc tributaire des créneaux horaires qui lui sont attribués pour les entraînements et compétitions.

La signature d'une licence à l'USBL BASKET engage le licencié à respecter le règlement intérieur et à participer activement à la vie du club.

LES ENTRAÎNEMENTS

Article 1 Entraînements obligatoires.

Suivant le projet sportif du club, chaque équipe bénéficie d'un ou plusieurs entraînements hebdomadaires obligatoires. Dans un souci de respect des autres membres de l'équipe, l'entraîneur doit être prévenu d'une absence justifiée.

Article 2 Horaires et lieux d'entraînement.

Les horaires et lieux prévus en début de saison peuvent être modifiés au cours de la saison.

La ponctualité est une forme de respect des autres. Ainsi, l'entraîneur s'engage à respecter les horaires des entraînements. En cas d'absence ou de retard, il s'engage à prévenir les membres de l'équipe.

De même, chaque licencié(e) s'engage à être présent à l'heure du début de l'entraînement, avec une tenue de sport adaptée, fournie par le joueur(se).

Article 3 Présence du responsable des entraînements.

L'accès aux installations sportives ne peut se faire qu'en présence de l'entraîneur.

Les parents doivent s'assurer de la présence de l'entraîneur avant de laisser leurs enfants pénétrer dans les installations sportives.

Les entraîneurs s'engagent à respecter les consignes de sécurité qui entourent l'utilisation de matériel avant, pendant et après l'entraînement.

LES MATCHS

Article 4 La tenue de jeu.

L'USBL BASKET met une tenue de jeu (maillot et short) à la disposition de chaque participant, uniquement dans le cadre de la compétition.

Chaque équipe est responsable de la totalité des tenues de jeu mises à sa disposition par le club en début de saison. Les parents et l'entraîneur en assurent la distribution et le lavage. En aucun cas, l'équipement (maillots et shorts) ne doit être dispersé.

Article 5 Présences aux matchs.

La présence aux compétitions est obligatoire. Dans un souci de respect des autres membres de l'équipe et du club, toute absence doit être justifiée et signalée à l'entraîneur et au coach le plus tôt possible.

Lors des matchs à domicile, les membres de l'équipe doivent être présents une demi-heure avant l'horaire prévu du match.

Article 6 Arbitrage et tables de marque.

La participation des joueurs et joueuses à l'arbitrage et à la tenue de la table de marque est obligatoire. Elle s'inscrit dans l'apprentissage des règles du jeu et de la vie en communauté.

Les parents des joueurs et joueuses peuvent être sollicités pour la tenue de la table de marque.

Les plannings sont affichés à l'entrée de la salle dès le lundi précédent la compétition, ils peuvent être également consultés sur le site internet du club : <http://club.quomodo.com/usblbasket>. Toute personne indisponible doit impérativement trouver un remplaçant.

Article 7 Tenue de la buvette.

Lors des matchs à domicile, les parents sont sollicités pour tenir la buvette. En cas d'indisponibilité, ils doivent trouver un remplaçant.

Article 8 Matchs à l'extérieur.

Les parents des joueurs (ses) sont sollicités pour assurer le transport des autres membres de l'équipe. Un planning est établi aussi tôt que possible par la commission sportive.

Les déplacements pour les matchs à l'extérieur sont bénévoles et ne se réalisent qu'avec l'aide des véhicules des parents accompagnateurs, des joueurs.

Les conducteurs sont responsables des enfants qu'ils transportent. Ils s'engagent donc à respecter le code de la route (validité du permis, assurance, limitations de vitesse, ceintures de sécurité, nombre de passagers,...).

COMPORTEMENT

Article 9 Respect des autres.

Les joueurs et joueuses de l'USBL BASKET, ainsi que leurs parents et ceux qui les accompagnent s'engagent à respecter les décisions prises par les arbitres, les entraîneurs et les dirigeants. Ils s'engagent également à respecter les adversaires.

Article 10 Hygiène.

Il est fortement conseillé de prendre une douche après chaque entraînement et chaque match. Il est obligatoire d'apporter une bouteille d'eau pour les entraînements et matchs.

Il est demandé de laisser les installations sanitaires et les vestiaires aussi propres que possible.

Article 13 Les vols.

L'USBL BASKET décline toute responsabilité en cas de vol d'effets personnels. Il est donc conseillé de ne pas venir aux entraînements ou aux matchs avec des objets de valeur et des sommes d'argent, et de ne rien laisser dans les vestiaires lors des entraînements et des compétitions.

DIVERS

Article 14 Cotisation, remboursement et amendes.

Le montant de la cotisation annuelle est fixé par le comité de direction.

Le remboursement d'une cotisation doit être approuvé par le Bureau à titre exceptionnel et sous réserve de justifications. Cependant, la quote-part versée par l'USBL BASKET au Comité Départemental, à la Ligue Régionale et à la Fédération Nationale ne peut être restituée à l'adhérent.

Le Bureau de l'USBL BASKET peut exiger d'un licencié le remboursement de toute amende infligée au club pour un manquement avéré imputable à ce licencié(e).

Article 15 Manifestations et tournois.

Les joueurs (ses) et les parents peuvent être sollicités pour aider les dirigeants à l'organisation et au fonctionnement des diverses manifestations organisées par le club.

ASSEMBLEE GENERALE

Les membres du Bureau de l'USBL BASKET sont élus par les adhérents lors de L'ASSEMBLEE GENERALE. Votre présence y est donc importante pour la vie du club.